

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES DU 8 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel PEREZ.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Michel PEREZ, Daniel VIRAZEL, Huguette PUGGIA, Jean-Louis GARCIA, Floréal SARRALDE, Christine GAUBERT, Claude LAMARQUE, Albert SCHAEGIS, Thérèse LULIÉ-TUQUET, Josiane BALARD, Thierry PARIS, Ali MALKI, Laurence JOIGNEAUX, Edeam SOUSSI, Laurence GUERRE, Magali WALKOWICZ, Guillaume GRANIER, Mélanie RICAUD, Liliane GALY, Hubert SAINT-CLIVIER, Elisabeth DUPONT, Jacky ROZMUS.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (5) :

Annie VIEU à Laurence GUERRE, Régine ROUXEL-POUX à Thérèse LULIÉ-TUQUET, David SAUTREAU à Mélanie RICAUD, Christine PASCAL à Hubert SAINT-CLIVIER, Marc FAURÉ à Jacky ROZMUS.

ÉTAIENT ABSENTS SANS PROCURATION (0) : /

SECRETARE DE SÉANCE : Magali WALKOWICZ.

Validation du PV de la séance du 2 juillet 2015 :

Adoption à l'unanimité.

I - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal :

Sans objet.

II - Administration générale :

Validation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), délibération n°08.09.15-1.

Rapporteur : Daniel VIRAZEL.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a imposé aux établissements publics et privés recevant du public (ERP) d'être accessibles avant le 1er janvier 2015. Toutefois, face au retard général constaté, l'ordonnance n° 2014-1090 « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées » a créé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai pour réaliser les travaux de mise en accessibilité des ERP, en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des travaux prévus, sur lesquels le signataire s'engage, sous peine de pouvoir faire l'objet de sanctions financières.

Dans le même temps, les normes d'accessibilité ont été assouplies, ce qui permet de diminuer le montant des travaux de mise aux normes.

Cet Ad'Ap doit être transmis au Préfet pour approbation au plus tard le 27 septembre 2015, et ce dernier a 4 mois pour donner sa réponse.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 « relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public » a été intégré aux articles R111-19-31 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

En principe, les travaux doivent être prévus sur une période de 3 ans, mais lorsqu'un Ad'Ap porte sur plusieurs ERP dont au moins un du premier groupe (de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie), comme c'est le cas pour la commune de Roquettes, ces travaux peuvent être étalés sur deux périodes de 3 ans maximum.

Pour préparer cet Ad'Ap, la commune a fait procéder à un audit par un bureau d'étude, et un travail en interne a été effectué pour programmer les travaux nécessaires, qui ont été approuvés par la commission urbanisme et grands travaux.

Le coût de mise aux normes est estimé à 123 700 € TTC, et au vu de ce montant il est proposé de prévoir un agenda sur 4 ans (une période de 3 ans, et une période d'1 an).

Le détail des travaux programmés est joint en annexe de la délibération.

D VIRAZEL précise qu'au départ ce projet avait été présenté en commission sur une durée de 6 ans, mais qu'après analyse par le comité de pilotage et après avis d'un Roquettois handicapé et de son père, il a été jugé possible de faire ces travaux sur 4 ans.

Il précise également qu'un ascenseur n'est pas prévu au château, en raison de la fermeture du 2^{ème} étage pour des raisons de sécurité (nécessité d'engager des travaux trop importants pour créer une issue de secours), et le déménagement de la bibliothèque actuellement située au 1^{ère} étage, afin de ne pas engager des travaux d'un montant important sans connaître le devenir de l'utilisation des étages de ce bâtiment.

M PEREZ précise que ces travaux sont supportables dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), comme cela sera présenté par L GUERRE dans une prochaine commission finances.

D VIRAZEL rappelle également qu'un premier diagnostic il y a quelques années avait fait l'objet d'une estimation de travaux de 800 000 €, mais depuis la commune avait déjà réalisé pas mal de travaux, et il y a également eu un assouplissement des normes, d'où l'explication d'un montant moins important.

En outre, il précise que certains bâtiments qui ne sont pas aux normes réglementaires ne sont pas malgré tout totalement inaccessibles, comme par exemple le complexe Dominique Prévost (CDP) où il ya déjà eu du handi-rugby, et dans le bâtiment il y a une partie avec des WC et douches adaptées.

H SAINT-CLIVIER demande si le document présenté est le même que celui étudié par la commission, D VIRAZEL lui répond qu'il y a eu quelques modifications pour prendre en compte certaines remarques d'usagers, et également le passage de la durée de 6 à 4 ans, mais que le document est exactement le même que celui envoyé avec la convocation du Conseil Municipal.

E DUPONT indique que selon les travaux les estimations ne semblent pas cohérentes, D VIRAZEL lui répond qu'il y a eu une estimation large par un bureau d'études, et que pour les travaux en régie il a fallu les valoriser pour indiquer un montant dans le document.

M PEREZ précise que les élus seront tenus au courant chaque année des coûts réels qui auront été engagés pour réaliser les travaux prévus dans cet Ad'Ap.

PROPOSITION :

IL VOUS EST DEMANDÉ, après commentaires, débats et délibérations :

- de valider la demande d'approbation de l'Ad'Ap à envoyer au Préfet, et d'autoriser M le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Vote à l'unanimité.

III- Affaires financières :

Décision modificative budgétaire n°1, délibération n°08.09.15-2.

Rapporteur : Laurence GUERRE.

EXPOSÉ des motifs :

Le Budget Primitif est un acte de prévisions, et il peut donc s'avérer nécessaire de le corriger par décision modificative jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Il est nécessaire de proposer une modification pour trois opérations d'investissement, deux avec des travaux supplémentaires, et une sur laquelle l'enveloppe budgétaire est diminuée pour équilibrer l'augmentation des deux autres :

- pour le groupe scolaire : travaux supplémentaires pour la démolition des WC extérieurs et la reprise de l'enrobé de la cour (5 700 €), pour la création d'un enrobé à la place d'un terrain herbeux devant l'infirmerie de l'élémentaire (1 000 €), et de travaux électrique pour l'installation de vidéos-projecteurs dans les classes (2 400 €).
- pour les réseaux divers : travaux supplémentaires pour le remplacement de trois candélabres d'éclairage publics suite à des accidents, alors qu'un seul avait été inscrit au budget.
- pour le stade du Sarret (rugby) : diminution de l'enveloppe budgétée pour des travaux de réhabilitation des vestiaires, pour lesquels une décision définitive n'a pas été prise (l'enveloppe prévue ne sera donc pas entièrement consommée en 2015).

PROPOSITION :

IL VOUS EST DEMANDÉ, après commentaires, débats et délibérations :

- d'adopter la décision modificative n°1 suivante pour le budget 2015 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Opération n°101 « Groupe scolaire » : + 9 100 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21312 « bâtiments scolaires » : + 9100 €

Opération n°110 « réseaux divers » : + 3 900€

Chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21534 « réseaux d'électrification » : +3900 €

Opération n°114 « Stade le Sarret (rugby) » : - 13 000 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21318 « autres bâtiments publics » : -13000€

H SAINT-CLIVIER demande si on sait pourquoi le candélabre du rond-point est cassé, M PEREZ lui répond qu'il a été percuté par un véhicule, qu'on n'a pas pu identifier.

Vote à l'unanimité.

IV- Questions diverses :

Sur la question de l'accueil des migrants, M PEREZ lit le communiqué signé en commun par le député et les maires de sa circonscription, et rappelle les diverses interventions qui ont eu lieu dans les médias sur cette initiative.

Il précise qu'on peut certes regretter que ce mouvement soit né d'une photo dans la presse alors que cette problématique dure depuis de longues années, mais qu'au-delà de la déclaration d'intention, c'est à l'Etat d'organiser l'accueil et que la commune interviendra selon ses

capacités pour aider à cet accueil. En outre le rôle du Maire est de fédérer tous les partenaires, associations, citoyens, etc.

Une réunion est prévue samedi 12 septembre avec le ministre de l'Intérieur place Beauvau, à laquelle assisteront quelques maires de la circonscription samedi, et même s'il comprend que l'affichage peut être jugé contestable, il veut que ce sujet soit traité de façon efficace et non pas comme un combat politique.

Au niveau communal il ne souhaite pas un débat mais un échange, il rappelle qu'il sera absent trois semaines, et que c'est D VIRAZEL qui gèrera cette question avec F SARRALDE.

H SAINT-CLIVIER indique que c'est un sujet délicat, et que cela pose des questions sur la déferlante médiatique, qui masque d'autres problématiques non traitées comme par exemple les nombreux décès du paludisme ou les SDF.

M PEREZ acquiesce, mais une fois que ces questions sont posées, quelles réponses apporter ?

H SAINT-CLIVIER poursuit sur les causes que sont les politiques étrangères avec les interventions en Syrie et en Lybie.

M PEREZ répond qu'on n'a pas la main sur ces décisions prises au niveau de l'Etat, mais qu'on peut par contre agir à notre niveau. Il rappelle par exemple l'intégration depuis quelques années d'une famille irakienne, récemment naturalisée.

E DUPONT indique qu'elle a créé il y a deux ans l'association ECHO (Entraide aux CHRétiens d'Orient) avec Philippe RODIER, et qu'ils ont reçu 26 familles sans médiatisation et sans aucune aide publique. Les chrétiens d'Irak sont les 1^{ères} victimes de DAESH, et par exemple une famille a attendu dix mois alors qu'il y avait un engagement sur un travail et un appartement, donc il y a une certaine injustice, on ne peut pas dire qu'avant cette photo on ne savait pas.

M PEREZ le reconnaît, c'est la problématique des médias, d'ailleurs on est sollicité par divers média télé, radio, presse, mais qu'il faut bien sûr aller au-delà sur quelque chose de pérenne, et qu'il a apprécié son appel.

F SARRALDE précise que cela fait longtemps que la commune s'active en matière sociale, et qu'on a souvent été critiqué, mais qu'on agit, par exemple il connaît une famille qui a pu obtenir un visa en trois mois.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions, la séance est clôturée.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 novembre 2015.

Le Maire,
Michel PEREZ.